



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Service des relations avec les collectivités locales**

FICHE n° 5 – La note de présentation brève et synthétique

Pour toutes les collectivités, afin de renforcer l'information des citoyens et faciliter la compréhension des budgets, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget 2024 et au compte administratif 2023. Dans la mesure où cette présentation est annexée au budget primitif et au compte administratif, elle doit être transmise au représentant de l'État en même temps que les documents budgétaires.

La présentation brève et synthétique est mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles elle se rapporte.

Elle pourra comporter les éléments suivants :

1. Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc.
2. Priorités du budget
3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure
4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)
5. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels
6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette
7. Niveau d'endettement de la collectivité
8. Capacité de désendettement
9. Niveau des taux d'imposition
10. Principaux ratios
11. Effectifs de la collectivité